

Décision

Générale

colonial

Décision n° 518 fixant une Commission pour émettre un avis sur la demande d'ouverture d'une salle de cinéma, présentée par M. Abdallah Taha.

n° 518

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une Commission composée : — du Commandant de Cercle de Djibouti, président ; — du Directeur des Travaux publics, membre ; — du Commissaire de Police, membre, se réunira, sur convocation de son Président, pour émettre un avis sur la demande d'ouverture d'une salle de cinéma présentée par M. Abdallah Taha. Elle s'assurera, en particulier, que toutes les conditions de sécurité sont réunies et fixera le nombre des extincteurs d'incendie correspondant à la capacité de la salle.